

Installation	Type de générateur de chaleur	Puissance thermique	But
<u>non modifiée</u>	<u>Chaudière à gaz à condensation</u>	<u>7</u> kW	☒ Ch ☒ ECS
<u> </u>	<u> </u>	<u> </u> kW	☐ Ch ☐ ECS
<u> </u>	<u> </u>	<u> </u> kW	☐ Ch ☐ ECS

Dont neuf : 240 m^2

① Sur demande, la déclaration de conformité (Ordonnance fédérale sur l'énergie, art 10) doit être fournie par le distributeur (fabricant, importateur). Propriétaire/uses, installateur et contrôleurs doivent seulement sur demande indiquer le nom du fournisseur.

☐ non, motif de dérogation : ↓

☐ non, motif de dérogation : ↓

☐ aucune, car chauffage au sol avec **température de départ max. $< 30^{\circ}\text{C}$** (justificatif à fournir)

	Direction générale de l'environnement Direction de l'énergie	EN-VD-3	Justificatif énergétique Chauffage et eau chaude sanitaire Objet de compétence communale
---	---	----------------	--

Production d'eau chaude sanitaire (ECS), (article 31 RLVLEne)

Accumulateur ECS : ☒ isolation d'usine (déclaration de conformité^①)
☐ isolation sur place (annexe 3 RLVLEne)

Température ECS $\leq 60^{\circ}\text{C}$: ☒ oui ☐ non, motif de dérogation : ↓

Isolation de la distribution ECS selon
annexe 3 RLVLEne : ☒ oui ☐ non, motif de dérogation : ↓

^① Sur demande, la déclaration de conformité (Ordonnance fédérale sur l'énergie, art 10) doit être fournie par le distributeur (fabricant, importateur). Projeteur/euses, installateur et contrôleurs doivent seulement sur demande indiquer le nom du fournisseur.

Décompte individuel des frais de chauffage et d'ECS (DIFC), (articles 41 à 44 RLVLEne) (Soumis dès 5 unités d'occupation)

Nombre d'unité d'occupation : 11

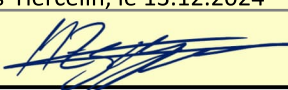
Bâtiment neuf ou existant rénové équipé : ☐ oui ☐ non ↓
☐ Puissance thermique spécifique $< 20\text{W/m}^2_{\text{SRE}}$
☐ Label Minergie P
☐ Demande de dérogation, motif : ↓

Résidence secondaire ☒ non ☐ oui ↓
☐ non soumis (art 48a RLVLEne)
☐ soumis → Réglage à distance d'au moins 2 niveaux de température ambiante par unité d'occupation :
☐ oui
☐ non, motif de dérogation ↓

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

La surélévation nécessite une puissance complémentaire d'environ 7kW qui sera pris sur l'installation de chauffage existante du bâtiment. 8 unités d'occupation existantes qui ne sont pas équipées de décompte individuel. Les 3 nouveaux appartements seront décomptés.

Signatures

Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise Responsable, tél. : Adresse mail : Lieu, date, signature :	Justificatif établi par : <u>MZ engineering Sàrl</u> <u>Rue de la Sapelle 11 - 1058 Villars-Tiercelin</u> <u>M. Zraggen - 079 257 46 00</u> <u>info@mz-e.ch</u> <u>Villars-Tiercelin, le 13.12.2024</u> 	A REMPLIR PAR LA COMMUNE Le justificatif est certifié complet et correct
--	--	--